

var SS00470 - Code facturation part personnelle ou supplément (*Soins de santé*)

Description	Cette variable indique si le patient n'est pas tenu de prendre en charge, ou seulement en partie, le ticket modérateur ou le supplément .	Code	SS00470
<i>Codification</i>		Format SAS	1. (numeric)
Valeur Signification		Mots clés	Caractéristiques socio-démographiques , Coûts , Avantages et statuts
1	Le ticket modérateur et/ou le supplément est/sont entièrement ou partiellement pris en charge par le prestataire de soins/l'institution ou par une législation hors AMI.		
2	Ticket modérateur dans le cadre de la réglementation relative aux accidents de travail conventions internationales.		
3	Ticket modérateur dans le cadre du maximum à facturer (MAF). Cette valeur peut uniquement être utilisée pour les patients hospitalisés.		
4	Le patient a obtenu le droit au maximum à facturer (MAF), mais celui-ci n'a pas encore été appliqué, car il n'a pas encore été communiqué à la facturation, ou parce qu'il s'agit d'une correction, d'une refacturation ou de la réintroduction d'une facture classique. Cette valeur peut uniquement être utilisée pour les patients hospitalisés.		
5	Suppléments d'honoraires facturés par un médecin ou dentiste conventionné en raison d'exigences particulières de la part du patient, tel que prévu par l'accord médicomut ou dentomut.		
6	Interné placé (ticket modérateur à la charge du SPF Justice).		
7	Ticket modérateur dans le cadre du maximum à facturer (MAF) pour un interné placé. Cette valeur peut uniquement être utilisée pour les patients hospitalisés.		
8	Interné placé qui a obtenu le droit au maximum à facturer (MAF), lequel n'a pas encore été appliqué faute de communication à la facturation ou parce qu'il s'agit d'une correction, d'une refacturation ou de la réintroduction d'une facture classique. Cette valeur peut uniquement être utilisée pour les patients hospitalisés.		
9	Catégorie sociale spécifique.		
0	Toute autre situation		
<i>Remarques</i>			
	La valeur "0" (toute autre situation) ne signifie pas nécessairement que le ticket modérateur ou le supplément est entièrement à la charge du patient. Elle englobe également les situations lors desquelles le ticket modérateur et/ou le supplément est pris en charge par le CPAS ou une compagnie d'assurance privée.		
	Vous trouverez davantage d'informations sur la façon dont cette variable est complétée dans les instructions de facturation de l'INAMI, à consulter sur le site web de l'INAMI sous ' Comment remplir et transmettre les données de facturation électronique ? ' (recherchez Enregistrement de type 30 Zone 33, Enregistrement de type 40 Zone 33 et Enregistrement de type 50 Zone 33).		
Disponible	Database	Variantes	Premières données
	Soins de santé	ALL	2025-01-01
			Dernières données
			2025-09-30
Info demandes de données	Étant donné que cette variable contient des données potentiellement sensibles relatives au patient, elle est toujours fournie sous forme agrégée, à moins que le Comité de sécurité de l'information ne délivre une autorisation spécifique à ce sujet.		

Source: Agence Intermutualiste (<https://aim-ima.be>)